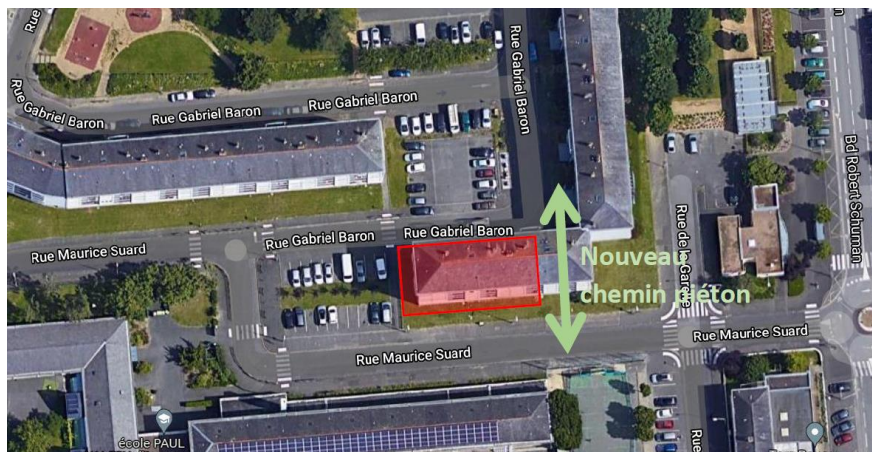


Fiche technique :

Suard

Espace mis à disposition de 2022 à fin 2024
(en attente d'orientations sur le projet de réaménagement de
l'école P Valéry et de l'îlot Baron)

Adresse	5-6 rue G. Baron, Monplaisir, 49100 Angers
Surface de la parcelle	500 à 1500 m ²
Surface cultivable	A déterminer avec le porteur de projet
Propriétaire	Ville d'Angers
Zonage PLUi	UDru
Références cadastrales	BE 0349



Vue aérienne du site, en rouge

1. Contexte

Fin 2021, le bailleur Podeliha détruit une des tours de l'îlot Baron. Le terrain est racheté par la collectivité qui souhaite y développer un espace d'agriculture urbaine.

2. Caractéristiques techniques

Caractéristique	Commentaires
Agronomie	Apport de terre végétale sur l'ensemble de la parcelle
Exposition	Ensoleillement important
Accès	Vélos piétons, tramway, voiture

3. Atouts et contraintes

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Culture en pleine terre • Proximité du Groupe Scolaire Paul Valéry • Organisation de nouveaux cheminements dans le quartier 	Zone en travaux pour plusieurs années (base vie à proximité)

4. Éléments incontournables du projet

Connection aux activités du quartier

Le porteur de projet devra coconstruire la finalisation du projet avec les habitants volontaires, les associations à proximité et l'école Paul Valéry.

Aménagements

- Démarrer rapidement par des bacs ou de petits tronçons pour motiver les habitants (il sera possible de bénéficier d'installations temporaires déjà présentes à proximité).
- Cette parcelle est mise à disposition de façon transitoire dans un premier temps, afin de tester le succès des activités auprès des habitants : les aménagements seront limités, mais pourront se développer dans les années à venir.

Activités

L'objectif est de faciliter l'accès pour les habitants du quartier à des espaces d'expression et de pédagogie autour du vivant, la santé, la saisonnalité et l'alimentation.

Elles pourront être adaptées aux enfants des écoles et aux résidents du foyer logement La Corbeille d'Argent afin de développer les liens intergénérationnels.

5. Equipements qui seront réalisés

- Compteur eau divisionnaire pour facturation consommation
- Si nécessaire, un abri pour stocker le matériel et des clôtures type ganivelle

6. Mise à disposition du foncier

Le candidat sélectionné à l'issue de l'appel signera une convention d'occupation précaire à titre gratuit d'une durée de 2 ans. Elle sera reconduite annuellement, en fonction des projets d'aménagement du quartier.

7. Visuels



Vue depuis le Bd Schuman



Vue depuis la rue Suard



Vue depuis l'îlot Baron



Déconstruction en cours